



POLITIQUE D'ENGAGEMENT POUR LE RESPECT, LA PROTECTION ET L'INSTAURATION DES DROITS DE L'HOMME EN MILIEU DE TRAVAIL

Dans la cadre de son amélioration continue ainsi que de son engagement pour le respect, la protection et l'instauration des droits de l'homme applicables dans le cadre de ses activités tels qu'énoncés par la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme qui est une préoccupation majeure dans l'entreprise SEFAC et de ses partenaires (SEBAC et Filière bois), La présente politique s'appuie sur les principes directeurs et engagement suivants :

- ❖ Le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté ;
- ❖ L'interdiction de toute forme d'esclavage ;
- ❖ L'égalité de tous devant la loi ;
- ❖ Le droit de se marier et de fonder une famille ;
- ❖ La liberté de pensée, de conscience et de religion ;
- ❖ La liberté d'opinion et d'expression ;
- ❖ L'interdiction de la torture, des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le développement et la mise en œuvre de cette politique, des activités qui la matérialisent relèvent de la responsabilité première de la Direction Générale. Il est indispensable que chacun agisse en cohérence avec ces principes et demeure un acteur responsable et impliqué.

Les membres du personnel et les partenaires du groupe SEFAC au Cameroun marquent entièrement leur adhésion aux objectifs visés par la présente déclaration.

Fait à Douala, le 21 Juillet 2026(V1)



Directeur Général

Dr Alberto SAVIOLO